





## AMENDMENT 004

La modification 004 est proposée pour répondre aux questions de l'industrie et mettre à jour l'annexe 1 – Critères d'évaluation Section 1.1 Critères d'évaluation obligatoires:

*Q17 : Serait-il acceptable que le soumissionnaire puisse seulement démontrer qu'une des ressources proposées répond aux exigences de la certification ou de la liste des agents EBCx accrédités, mais que les autres ressources ont une grande expérience de l'EBCx ? Nous nous assurerons qu'une deuxième ressource est certifiée avant l'attribution du contrat.*

*R17 : Oui, c'est acceptable. Une erreur s'est glissée dans le critère M2. L'exigence est qu'au moins une des ressources proposées pour le projet réponde aux exigences de la certification ou de l'accréditation OCx / EBCx.*

### 1. Critères Techniques

#### 1.1 Critères d'évaluation obligatoires

Les critères obligatoires (CO) ci-après s'évaluent selon une simple cote « réussite » ou « échec ». Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera réputée non conforme.

ID du critère	Exigences obligatoires	Réussite (R) / échec (E)	N° DE PAGE
CO1	<b>Expérience dans la mise en service de bâtiments</b>  Le soumissionnaire DOIT prouver qu'au moins deux des ressources proposées pour réaliser le projet ont au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la mise en service des bâtiments existants (CxBE) ou de la mise en service en continu (Cx) ET il DOIT fournir leur curriculum vitæ (CV).		
CO2	<b>Compétences reconnues en CxC/CxBE</b>  Le soumissionnaire DOIT prouver qu'au moins une des ressources proposées pour réaliser le projet répondent à une des exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- détiennent un certificat de formation en CxC ou en CxBE; OU</li><li>- figurent sur la liste des agents accrédités en CxBE d'un programme d'encouragement d'un gouvernement provincial ou d'un service public pour la CxBE et détiennent un certificat valide.</li></ul>		



	<p><b>Une preuve à cet égard (certificat de formation, accréditation ou hyperlien menant à la page Web de la liste des agents accrédités en CxBE) DOIT être fournie en annexe dans la proposition.</b></p> <p><b>REMARQUE</b> : Le certificat de formation doit avoir été obtenu à la réussite d'un examen sur la CxBE et avoir été délivré par un établissement reconnu. Pour les certificats non mentionnés ci-dessus, le soumissionnaire devra fournir une description détaillée du contenu de la formation suivie, le nom de l'établissement qui a délivré le certificat ainsi qu'une copie dudit certificat, valide à la date de clôture de la demande de soumissions.</p> <p>Voici des listes des certificats et des établissements de formation reconnus.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Liste des agents accrédités en CxBE<ul style="list-style-type: none"><li>• Fournisseurs de services approuvés par le programme d'optimisation continue (BC Hydro)</li><li>• Liste des agents accrédités en RCx (TEQ)</li><li>• Fournisseurs de services approuvés par le programme d'optimisation des bâtiments (Efficiency Nova Scotia)</li></ul></li> <li>- Certificats de formation en CxBE<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours avancé sur la mise en service de bâtiments existants et examen réussi (RNCan)</li><li>• Cours avancé sur la mise en service de bâtiments existants (Institut canadien de formation en énergie [CIET])</li><li>• Professionnel agréé de la mise en service des bâtiments (CIET)</li><li>• Professionnel agréé de la mise en service (BCA)</li><li>• Professionnel de la mise en service des bâtiments (ASHRAE)</li></ul></li></ul>		
--	--	--	--



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Professionnel de la mise en service des bâtiments existants (AEE)</li><li>• Professionnel agréé de la remise en service des bâtiments existants (NEBB)</li><li>• Commissioning Process Existing Buildings (UWisconsin)</li></ul>		
<b>CO3</b>	<p><b>Expérience dans ce type de projet</b></p> <p>Le soumissionnaire DOIT démontrer l'expérience acquise dans le cadre de trois (3) projets pour lesquels il a été agent/fournisseur de services de CxC ou de CxBE et qu'il a réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la date de clôture de la demande de soumissions.</p> <p>Pour démontrer que son entreprise possède l'expérience requise, le soumissionnaire devrait fournir les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. le titre du projet;</li><li>2. le résumé de projet;</li><li>3. les dates de début et d'achèvement du projet;</li><li>4. le nom et les coordonnées de la personne-ressource (références*).</li></ol> <p>Remarque : Si les renseignements fournis sont considérés insuffisants pour répondre aux exigences du projet relativement aux critères susmentionnés, la soumission sera réputée irrecevable.</p> <p>* Les références pourraient être contactées pour confirmer les renseignements fournis.</p>		

**ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.**